

Conseil Municipal - 07 juin 2011 - séance publique

Présents		Absents excusés	
Pascale POBLET	Michel MURDINET	Marie GUILLAUD	Cécile SUPTITZ a donné pouvoir à Laurent GERBAUX
Laurent GERBAUX	Philippe PASCAL	Corinne FABRE a donné pouvoir à Pascale POBLET	Philippe DESPESSE a donné pouvoir à Philippe PASCAL
Marion CORVEZ	Alain BOUCAUT		
Lynda CHOROT	Stéphane COING-BELLEY		
	Robert CECCON		
	Michel NOEL		
	Jean-Michel ANSELMIER		
Secrétaire de séance	Stéphane COING-BELLEY		

Mme P. POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30. Le Conseil approuve avec 11 voix Pour et 3 Abstention le compte-rendu du 10 mai 2011.

Point n° 1. Mariage à l'EXTERIEUR

Suite à la demande de Monsieur Jérémy Hollett et Madame Cécile Daver pour que leur mariage soit célébré à l'extérieur vu le grand nombre d'invités et l'étroitesse de la salle de mairie, le Conseil municipal, après vote par 14 voix Pour SOLLICITE l'autorisation de Monsieur le Procureur pour effectuer ce mariage sur le parvis de la mairie.

Point n° 2. Dossier VERTARIS Enquête publique

Suite au dossier déposé par la Préfecture concernant la mise à l'enquête publique du projet de la société VERTARIS à Voreppe, le Conseil municipal DONNE un avis favorable avec 14 voix Pour. Transmets les remarques suivantes : inquiétude concernant l'article sur la radioactivité (à rechercher). Recherche faite (le 14/06) il s'agit d'appareils pour mesurer l'épaisseur du papier largement utilisé dans l'industrie papetière.

Point n° 3. TRAVAUX

- **Voirie communale 2011** – Suite à la nouvelle conférence territoriale de mai 2011 qui donne 30 % pour les subventions sur les travaux de grosses réparations à la voirie communale et 0% pour les travaux annuels de voirie. Suite au résultat de l'appel d'offre ouvert ce jour et qui donne les résultats suivants, DECIDE avec 10 voix Pour, 1 Abstention, 3 voix Contre de réaliser les travaux prévus sur la voirie communale.

DECIDE de choisir la société SCREG pour réaliser avec 10 voix Pour, 3 Abstention et 1 Contre

Nom	Ville	Voies 5		Voies 6 et 7	
		devis DDT = 3 190 € Devis Hors taxes	TTC	devis DDT = 40 020 € Devis Hors taxes	TTC
SCREG	COLOMBE	5 860.00	7 008.56	32 675.00	39 079.30
COLAS	ECHIROLLES				
EUROVIA ALPES	ECHIROLLES	7 935.60	9 490.98	43 209.60	51 678.68
GUINTOLI	TULLINS-FURES				
MOULIN T.P.	BOURGOIN-JALLIEU	10 350.32	12 378.98	46 521.19	55 639.34
CHAMBARD	SAINT MARCELLIN	6 645.00	7 947.42	37 712.00	45 103.55
APPIA ISARDROME	SAINT MARTIN D'HERES				
EIFFAGE TP	PONT EN ROYANS	A répondu : pas disponible			
SACER	BRESSON	6 215.00	7 433,14	36 965.00	44 210.14

- **Schéma d'assainissement**

Suite à l'ouverture des plis, à la première étude des dossiers puis de l'audition des trois entreprises, les services de la DDT ont effectués un rapport d'analyse qui donne les résultats suivants :

Nom	Adresse	HT	TTC
SAS Hydretudes	Romans	19 550	23 381,80 €
Alp'Etudes (solution de base)	Moirans	33 480	
Alp' Etudes (variante)	Moirans	29 815	
Etudes Conseils Engineering	St Vérand	22 310	

DECIDE après vote avec 14 voix Pour. de confier l'étude à la société Hydrétudes de Romans avec un montant de 19 550 € HT.

DEMANDE au Conseil Général et l'Agence de l'Eau de bien vouloir accorder une subvention pour la réalisation de ces travaux. Vote avec 14 voix Pour.

- **Les Ramées**

DECIDE, après vote par 14 voix Pour, la réalisation dans le cadre du dossier de travaux des Ramées :

- Etude géotechnique confiée à la société Géopole pour 600 € HT + la mise à disposition du tracto pelle avec Eric Bernard-Guelle pour 280 € HT
- Levé topographique confié à la société Agate de Tullins pour 1 000 € HT

Point n° 4 . CIMETIERE

DECIDE de modifier le règlement du cimetière communal comme indiqué dans l'arrêté joint avec 10 voix Pour, 3 Abstention, 1 voix Contre.

Point n° 5. TARIFICATION EAU - ASSAINISSEMENT

- DECIDE après vote par 8 Pour et 6 Contre d'effectuer une augmentation de 0,01 centime sur les prix actuels. Ces modifications seront appliquées à toute consommation d'eau à compter du 1^{er} septembre 2011.
- Pour le prix au m3 d'eau consommé par les parcs à bestiaux, DECIDE aucun changement de prix soit 1,18 € le m3 avec 11 Pour, 3 contre.
- FIXE le prix de consommation d'eau prélevée sur compteur du cimetière à 20 € pour une année, avec un maximum de 5 m3 et uniquement pour l'arrosage de jardin et plantes. Vote avec 13 voix Pour et 1 abstention
- Le document de l'Agence de l'eau concernant les tarifs d'eau et les aides accordées pour les travaux sur les réseaux a été envoyé par email : en prendre connaissance. Information dans l'écho.

Point n° 6 . CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CONTRAT 2011/2014

Le Contrat 2006/2010 a pris fin et un nouveau contrat est en cours. De nouvelles données : les flux et les stocks. Peu de changement pour la Commune pour l'année à venir.

AUTORISE Madame Pascale POBLET à signer le contrat proposé par la CAF dès qu'il sera prêt, avec 13 voix Pour, 1 Abstention.

Point n° 7. QUESTIONS DIVERSES

• SENATORIALES

Le Conseil municipal est invité à se réunir le **vendredi 17 juin à 19h** pour élire ses délégués : 3 titulaires et 3 suppléants qui seront chargés le dimanche 25 septembre de voter pour élire les Sénateurs de l'Isère.

Sont candidats : Jean Michel, Lynda, Michel M., Pascale P., Laurent, Marion et Alain.

• SCOT

Laurent donne les dernières informations. Voir documents envoyés par email. Lors de la réunion sur le SCOT du 7 avril 2011, plusieurs cartes ont été étudiées, dont deux ont une incidence importante sur Montaud :

1) La carte des zones humides. Cette carte répertorie les zones humides à protéger, pour lesquels, l'urbanisation doit être à proscrire. Une incohérence a été identifiée à Colombière.

2) La carte définissant les enveloppes urbaines, dans lesquelles l'essentiel du développement urbain devra être fait dans le futur.

Les zones en dehors des enveloppes urbaines peuvent faire l'objet de constructions, mais limitées à quelques maisons (2 / 3) par hameaux, mais pas de lotissements de 10 maisons.

Initialement le SCOT, proposait un ensemble de 12 enveloppes urbaines autour des différents hameaux du village. La commission urbanisme de Montaud, s'est réunie (le 13 mai) pour revoir certaines d'entre elles, et a proposé quelques modifications concernant celles du village, des Etroits, de Côte Maillet et du Vif.

Après retour de ces propositions à Mme Rivet de l'AURG (l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise), une nouvelle proposition incluant ces modifications a été faite par Mme Rivet, mais avec la suppression des petites enveloppes urbaines autour des hameaux, il ne restait donc plus que 5 enveloppes, les 4 ci-dessus plus les Maîtres. L'argument concernant la suppression étant que ces petits hameaux ne feraient l'objet que de petites évolutions en terme de nouvelles constructions, et donc ne nécessitent pas d'apparaître au niveau du SCOT.

Suite au conseil du 7 juin, et à la contestation générale sur la suppression de ces petites enveloppes urbaines, Laurent a revu la carte avec Mme Rivet pour revenir à la proposition initiale du SCOT avec toutes les petites enveloppes et les modifications proposées lors de la réunion du 13 mai.

• A.F.E.I.

Cotisation par la Commune = 80 € pour une commune de 500 à 1499 habitants. Vote avec 14 voix Pour.